



Litige client en portage salarial

Par Hailey

Salut à tous Le mois dernier j'ai eu un accrochage avec un client ici à Nantes, sur une prestation de com digitale facturée environ 3200?. Il a contesté la facture (soi-disant le travail ne correspondait pas au brief initial, alors que si) et a menacé de saisir le tribunal de commerce. Ça s'est calmé depuis mais ça m'a mis un sacré coup de stress.

Et surtout, ça m'a fait réaliser un truc. En portage salarial je sais que je suis couverte, la société de portage porte une bonne partie du risque juridique. Mais si je monte ma propre structure, genre EURL ou SASU, je ne comprends pas bien ce qui protège vraiment mon patrimoine perso en cas de litige similaire.

Est-ce que le statut change vraiment la donne si un client décide de m'attaquer sur une prestation? Je suis un peu perdue là, entre le statut social et la responsabilité juridique j'ai l'impression de tout mélanger. Après bon. En creusant je suis tombée sur ce comparatif SASU / EURL qui détaille bien la question de la responsabilité et des charges selon le statut, ça m'a éclairci deux ou trois points mais j'aimerais avoir l'avis de gens qui sont passés par là concrètement. Merci d'avance pour vos lumières!